

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 47
- présents suppléants : 5
- procurations : 7
- votants : 59
- suffrages exprimés : 59
- abstentions : 0
- pour : 59
- contre : 0

**DELIBERATION n° 2022/179**

L'an deux mille vingt-deux et le 22 novembre à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante de Elisa PANOFRE), Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Pascale LEONARD à Joëlle ABADIE, Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Rose-Marie COLOMES à Roger LACOME, Martine LABAT à Jean-Yves BOUSSIER, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS à Pierre DUMAINE et Philippe LACOSTE à Laurent LAGES.

**Absents excusés :** Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Xavier SARNIGUET, Jean-Bernard COLOMES, Ludovic PONTICO, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Nathalie SALCUNI, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Christine FAUGERE, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE et François DABEZIES ; Eric LUVISUTTO (parti après le point 5), Pascal LACHAUD et le pouvoir d'Hervé CARRERE (parti après le point 7), Geneviève PFLIMLIN (partie après le point 7), Carine VIDAL (partie après le point 10)

**Objet : Finances - Décision modificative budgétaire n°2 du budget Principal**

Plusieurs adaptations sont nécessaires pour tenir compte :

De l'augmentation du produit de la taxe de séjour envisagé au niveau des crédits budgétaires (un reversement de la TS est pratiqué sur le budget annexe office de tourisme et nécessite l'ouverture de crédits complémentaires) : l'augmentation de la taxe de séjour est estimée à 40 000 € en fin d'année, avec une cible espérée de 100 000 € collectée sur l'exercice,

De la nécessité d'annuler des produits de taxe de séjour qui ont été émis à l'adresse de mauvais redevables (personnes physiques au lieu de personnes morales) ou qui seront irrécouvrables compte tenu de procédures de redressement judiciaire : cela correspond à un montant de 4 000€,

De la nécessité d'ouvrir des crédits pour des dépôts de garantie demandés lors de la location de certains équipements : box fibre internet par exemple : cela correspond à un montant de 300 €.

La proposition de décision modificative budgétaire est soumise au conseil de communauté :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Réal/ Ordre	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
77681 - Neutralisation des amortissements	042	01	BG2	Ordre		+ 7 000 €		
198 - Neutralisation des amortissements	040	01	BG2	Ordre			+ 7 000 €	
731721 - Taxe de séjour	731	633	OT2	Réal		+ 40 000 €		
739118 - Reversement taxe de séjour	014	633	OT2	Réal	+ 40 000 €			
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	67	633	OT2	Réal	+ 4 000 €			
611 - Contrats de prestations de services	011	61	DEV2	Réal	- 4 300 €			
023 - Virement à la section d'investissement	023	01	BG2	Ordre	+ 7 300 €			
021 - Virement de la section de fonctionnement	021	01	BG2	Ordre				+7 300 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	27	020	AG2	Réal			+ 300 €	
<b>Total</b>					<b>+ 47 000€</b>	<b>+ 47 000€</b>	<b>+ 7 300€</b>	<b>+ 7 300€</b>

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

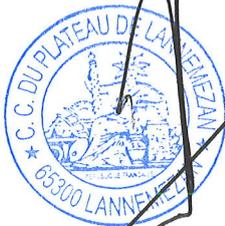
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées

### DECIDE

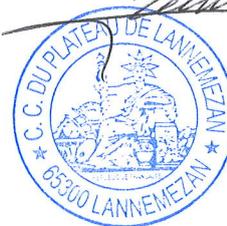
- de valider la décision budgétaire modificative n°2/2022 du budget principal telle que présentée ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Affichée le

02 DEC. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20221122-2022-179-BF  
Date de télétransmission : 02/12/2022  
Date de réception préfecture : 02/12/2022